

DU MARDI 15 MARS 2022

Présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Stéphanie, FRESNEAU Karine, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey.

Absents représentés : LE TRIONNAIRE May-Line, donne pouvoir à Christelle BLOUJIN, MAUDET Benoit donne pouvoir à Vincent GRIFFON.

Absents : DOUILLARD Jean-Louis, MAUDET Benoit, SECHER Isabelle ; conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : ROBIN Fanny.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

→ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

Table des décisions du Maire

N° Décision	Date	Objet
D2022_006	17/03/2022	Droit de préemption urbain : DIA n°4 parcelles AB381 AB391p 6/8 Rue de l'Avenir

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

1. Vote des comptes de gestion 2021

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs. Ils sont dressés par Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021 dressés par ce dernier pour l'ensemble des budgets de la commune.

Après s'être assuré, que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes dressés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021 visés et certifiés par Monsieur le Maire n'appellent ni observations ni réserves de sa part pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

2. Vote des comptes administratifs 2021

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, confiant la présidence de celui-ci à Monsieur Luc FIGUREAU, deuxième adjoint.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après un vote à mains levées hors la présence de Monsieur le Maire, arrête les résultats définitifs et approuve les compte administratifs 2021 de l'ensemble des budgets de la commune présentés par Madame Béatrice DOUILLARD, adjointe aux finances ; lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	882 549,20 €	630 252,81 €	1 512 802,01 €
Recettes exercice	1 344 650,29 €	667 445,48 €	2 012 065,77 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	462 071,09 €	37 192,67 €	499 263,76 €
Résultats antérieurs reportés	222 996,97 €	509 519,65 €	732 516,62 €
TOTAL	685 068,06 €	546 712,32 €	1 231 780,38 €

Budget assainissement

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	99 534,40 €	72 035,26 €	170 569,66 €
Recettes exercice	113 298,82 €	77 997,64 €	191 296,56 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	14 764,62 €	5 962,38 €	20 726,90 €
Résultats antérieurs reportés	14 764,62 €	- 11 277,40 €	- 11 277,40 €
TOTAL	14 764,62 €	- 5 315,02 €	9 449,50 €

Budget patrimoine immobilier commercial

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	8 616,61 €	60 213,51 €	68 830,12 €
Recettes exercice	13 972,42 €	145 308,70 €	159 281,12 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	5 355,81 €	85 095,19 €	90 451,00 €
Résultats antérieurs reportés	12 349,47 €	- 7 502,32 €	4 847,15 €
TOTAL	17 705,28 €	77 592,87 €	95 298,15 €

Budget le Verger

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	240 533,21 €	- €	240 533,21 €
Recettes exercice	407 800,00 €	170 411,67 €	578 211,67 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	167 266,79 €	170 411,67 €	337 678,46 €
Résultats antérieurs reportés	87 877,13 €	- 170 411,67 €	- 82 534,54 €
TOTAL	255 143,92 €	- €	255 143,92 €

Budget les hauts de la Prairie

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	128 830,32 €	- €	128 830,32 €
Recettes exercice	285 250,00 €	74 787,13 €	360 037,13 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	156 419,68 €	74 787,13 €	231 206,81 €
Résultats antérieurs reportés	405,00 €	- 74 787,13 €	- 74 382,13 €
TOTAL	156 824,68 €	- €	156 824,68 €

Budget impasse du Pas Clissonnais

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	23 663,63 €	23 663,63 €	47 327,26 €
Recettes exercice	23 663,63 €	-	23 663,63 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	- €	- 23 663,63 €	- 23 663,63 €
Résultats antérieurs reportés	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- 23 663,63€	- 23 663,63€

Budget les Hauts du Pas Clissonnais

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses exercice	432,40 €	432,40 €	864,80 €
Recettes exercice	432,40 €	-	432,40 €
SOUS-TOTAL EXERCICE	- €	- 432,40 €	- 432,40 €
Résultats antérieurs reportés	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- 432,40	- 432,40

3. Affectation des résultats 2021

Après avoir repris place au sein de l'Assemblée, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour l'adoption des comptes administratifs 2021.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il importe désormais, après avoir constaté la concordance des écritures entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 aux budgets primitifs 2022 des budgets comme suit :

Budget général

AFFECTATION	MONTANT
R001 (recettes investissement)	546 712,32 €
R1068 (recettes investissement)	450 000,00 €
R002 (recettes fonctionnement)	235 068,06 €

Budget assainissement

AFFECTATION <u>SUR LE BUDGET GENERAL</u>	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	5 315,02 €
R002 (recettes investissement)	14 764,62 €

Budget patrimoine immobilier commercial

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	77 592,87 €
R1068 (recettes investissement)	- €
R002 (recettes fonctionnement)	17 705,28 €

Budget le Verger

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	- €
R1068 (recettes investissement)	- €
R002 (recettes fonctionnement)	255 143,92 €

Budget Les Hauts de la Prairie

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	- €
R1068 (recettes investissement)	- €
R002 (recettes fonctionnement)	156 824,68 €

Budget impasse du Pas Clissonnais

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	23 663,63 €
R1068 (recettes investissement)	- €
R002 (recettes fonctionnement)	- €

Budget les Hauts du Pas Clissonnais

AFFECTATION	MONTANT
D001 (dépenses investissement)	432,40 €
R1068 (recettes investissement)	- €
R002 (recettes fonctionnement)	- €

4. Participation du budget général au CCAS de la commune de la Bernardière

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 3 000 € au CCAS de la commune de la Bernardière pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé (Colis de Noël, chandeleur et aides attribuées à des familles en difficultés).

5. Versement d'une subvention du budget général au budget patrimoine immobilier commercial

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention de 50 000 € au budget patrimoine immobilier commercial pour compléter l'autofinancement de 130 000 € et lui permettre, ainsi, de mettre en œuvre les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement avec l'objectif notamment de :

- conserver le patrimoine immobilier de la commune ;
- contribuer à l'effort collectif de participation à l'attractivité du territoire et à la revitalisation du centre bourg (aides de l'état, de la Région, de l'intercommunalité sur une opération d'environ 1 000 000 €) ;

6. Fixation des taux d'imposition 2022

Pour rappel : la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes.

La commune, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis quelques années et le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taxe s/ Foncier Bâti : 33,47 %,
- Taxe s/ Foncier non bâti : 45,29 %.

En introduction Claude Durand explique qu'il s'agit là du meilleur budget depuis ces dernières années avec une année 2021 comme année de transition en matière d'investissements avec des fondamentaux toujours sains et un budget 2022 qui est un vrai accélérateur sur les grands projets du mandat dont certains restent à construire.

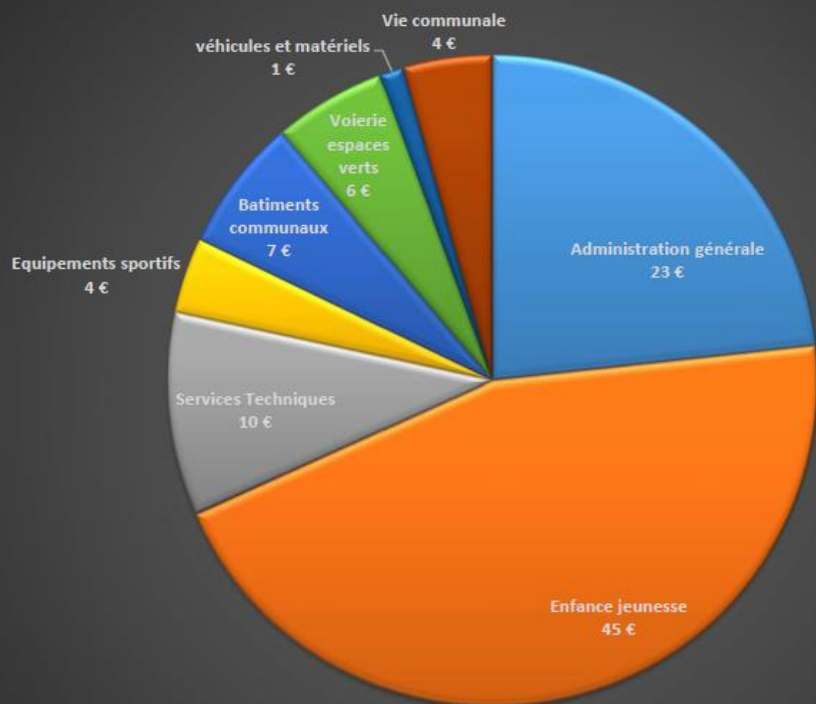
7. Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des budgets primitifs de la commune comme suit :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE-14300 :

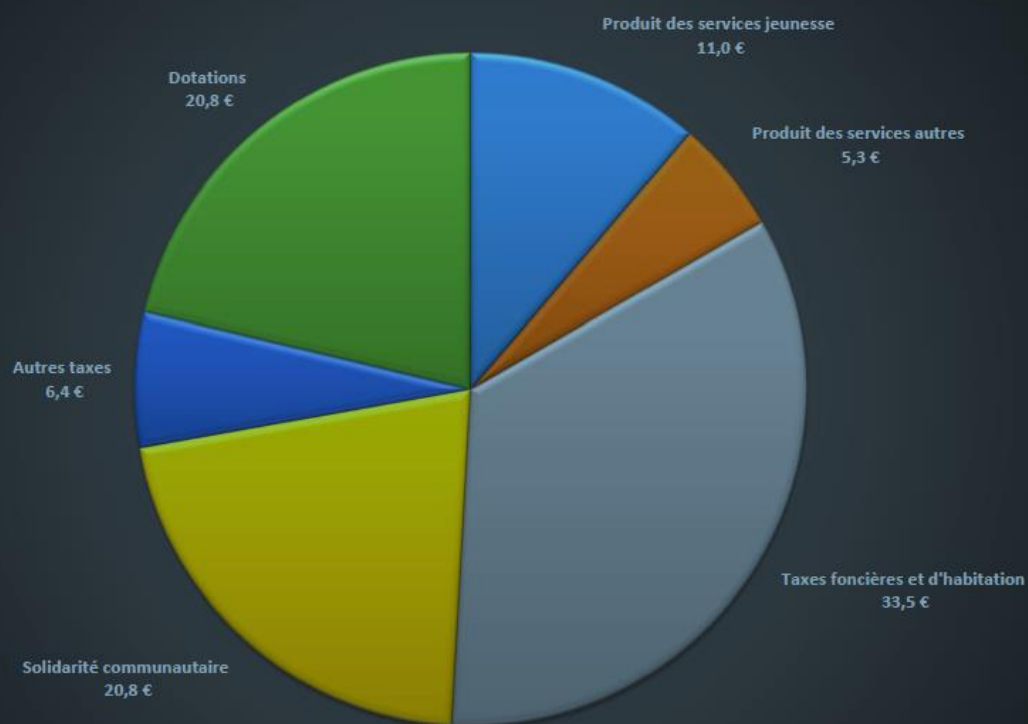
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 435 395,58 €	1 435 395,58 €
Section d'investissement	1 958 639,92 €	1 958 639,92 €

Pour 100 € de dépenses de fonctionnement



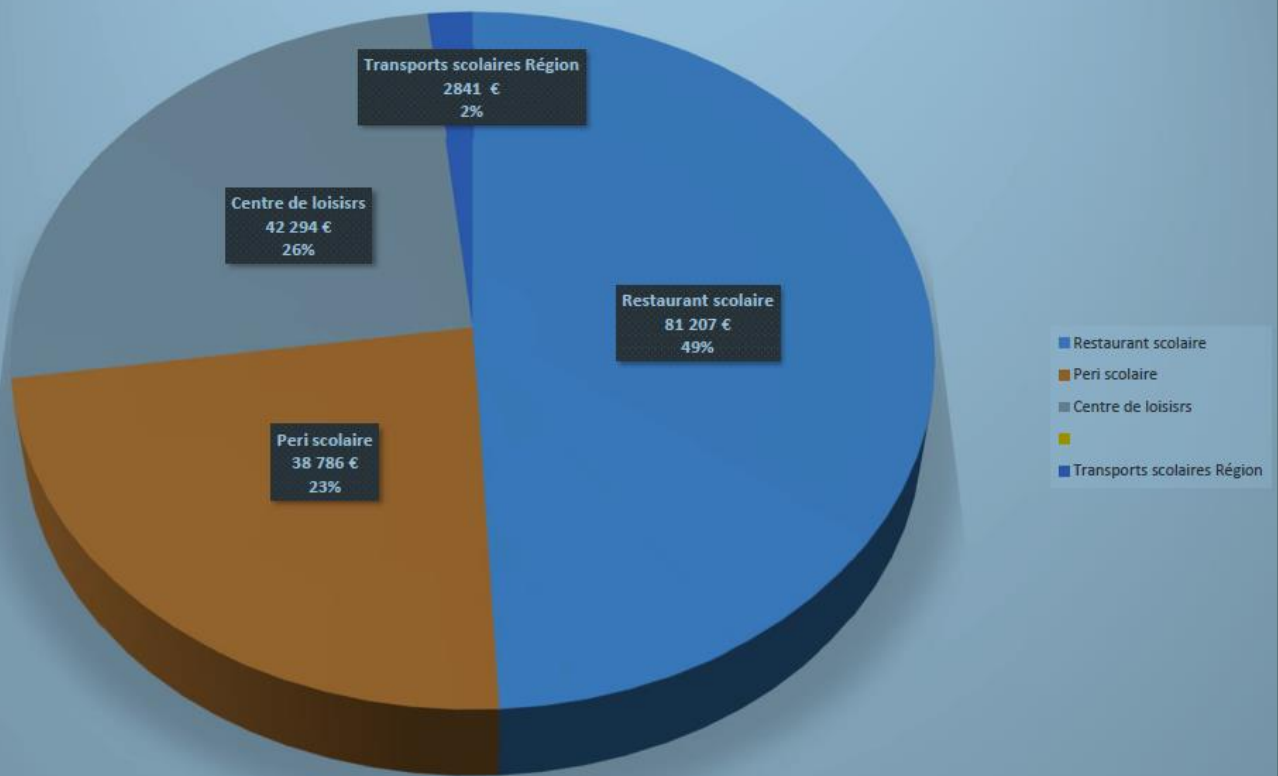
- Administration générale
- Enfance jeunesse
- Services Techniques
- Equipements sportifs
- Batiments communaux
- Voierie espaces verts
- véhicules et matériels
- Vie communale

Pour 100 € de recettes de fonctionnement

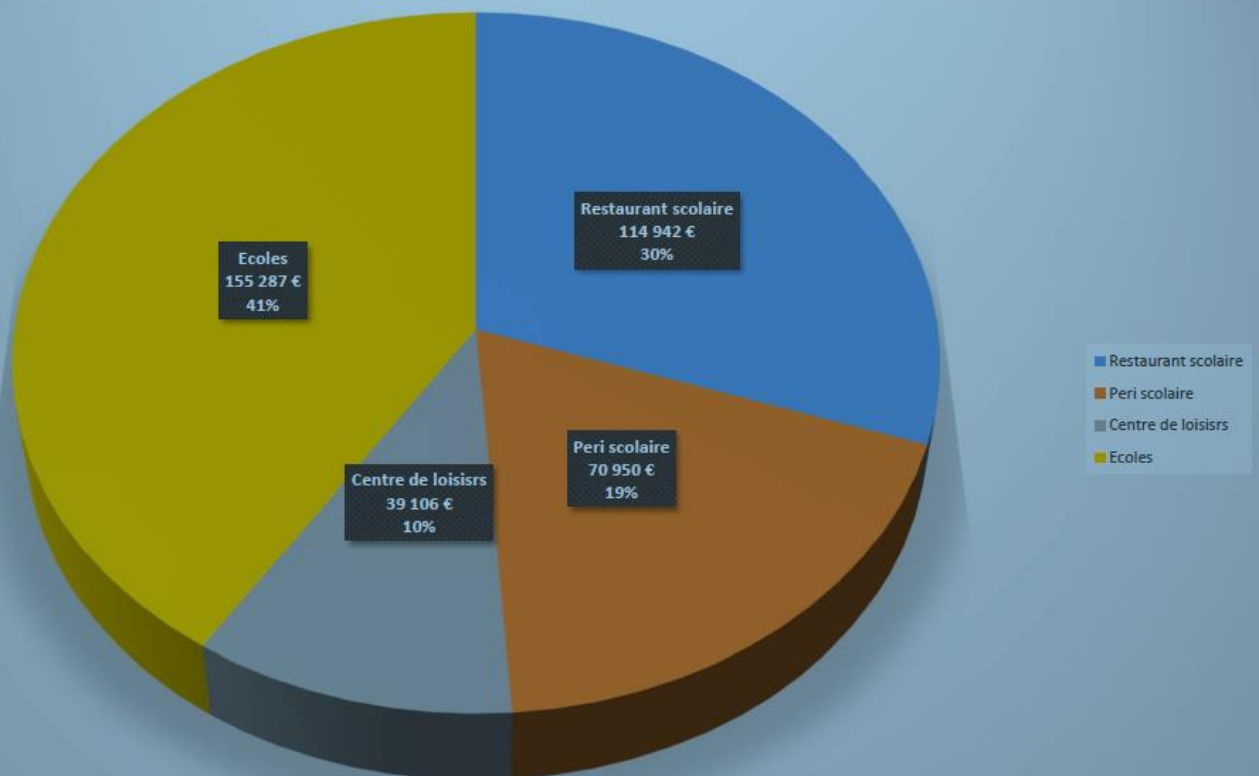


- Produit des services jeunesse
- Produit des services autres
- Taxes foncières et d'habitation
- Solidarité communautaire
- Autres taxes
- Dotations

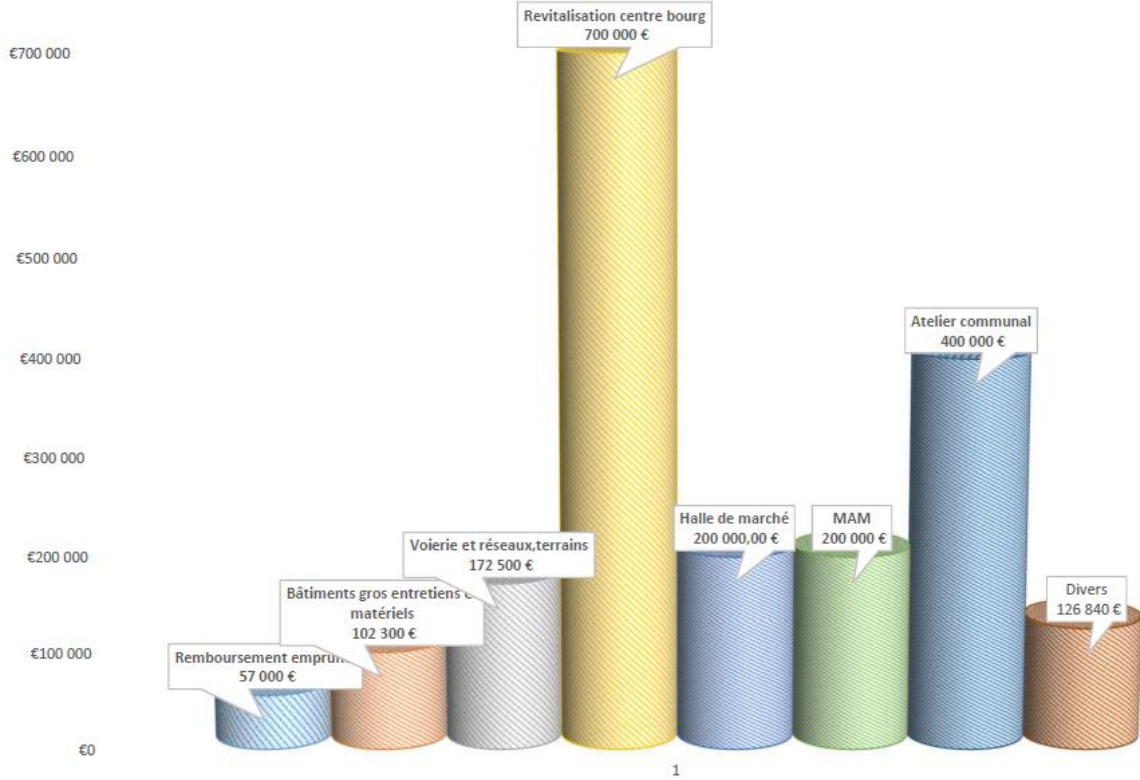
Recettes Enfance



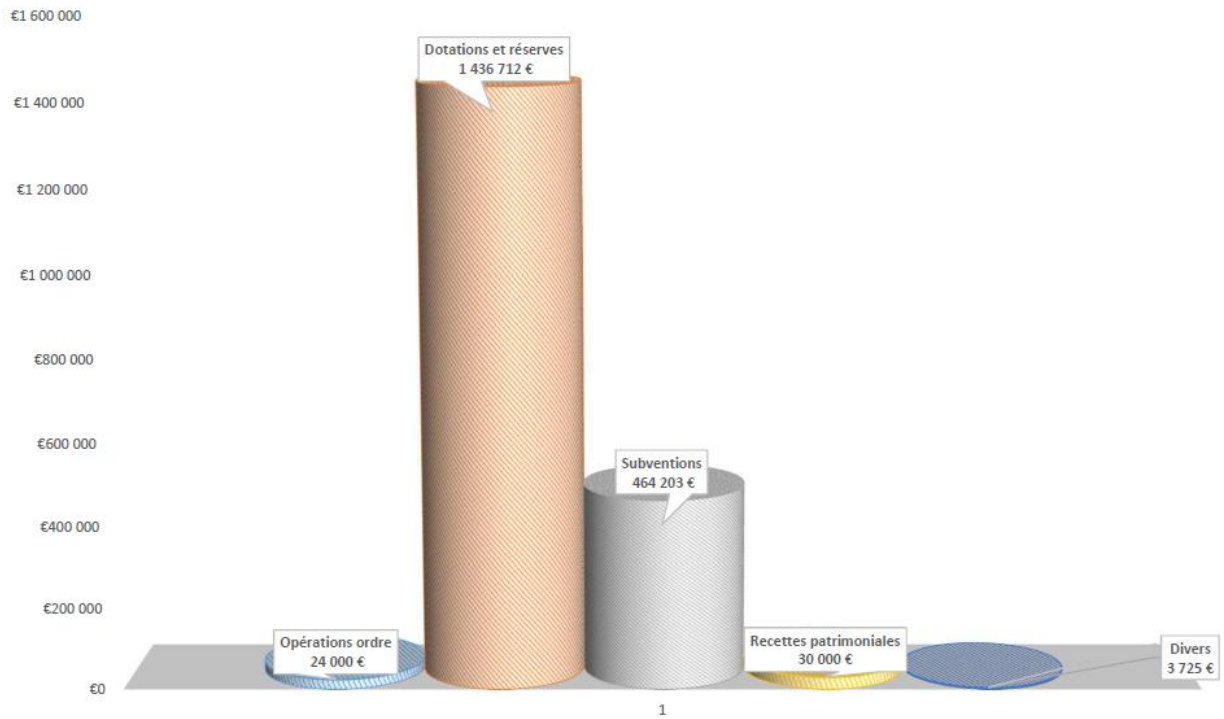
Dépenses de fonctionnement Enfance



INVESTISSEMENTS 2022

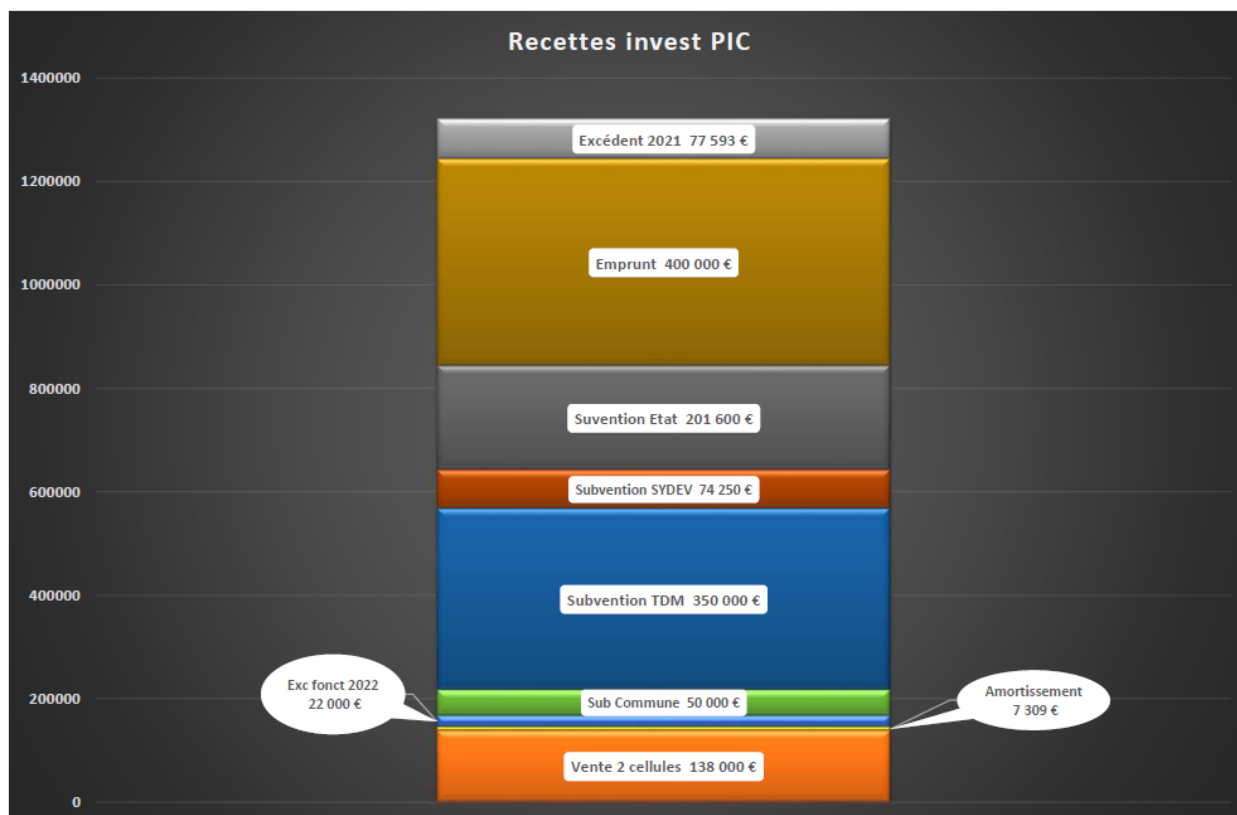


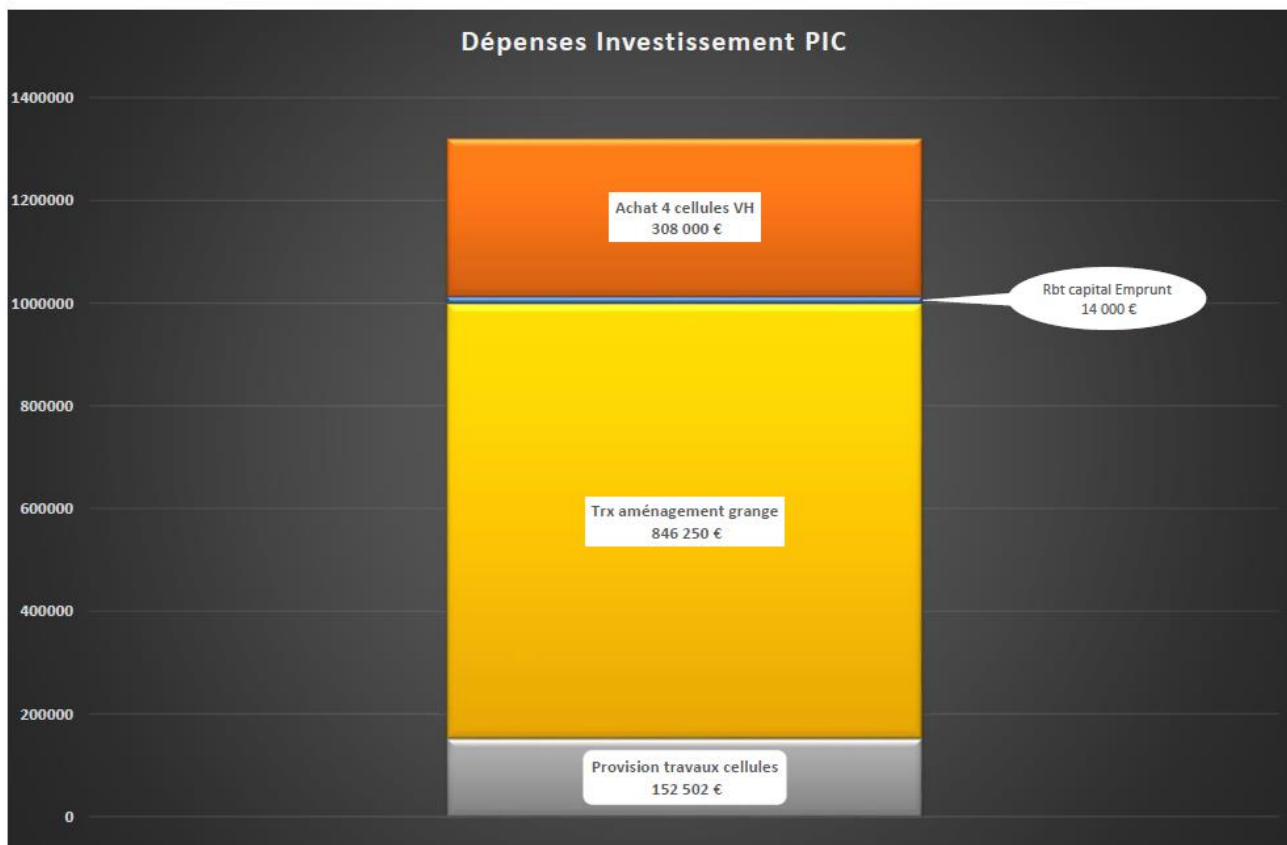
RECETTES INVESTISSEMENT 2022



BUDGET PATRIMOINE IMMOBILIER COMMERCIAL-14302 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	41 565.28 €	41 565.28 €
Section d'investissement	1 320 751,57 €	1 320 751,57 €





BUDGET LE VERGER-14303 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	255 143,92 €	255 143,92 €
Section d'investissement	- €	- €

BUDGET LES HAUTS DE LA PRAIRIE-14304 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	156 824,68 €	156 824,68 €
Section d'investissement	- €	- €

BUDGET IMPASSE DU PAS CLISSONNAIS-14305 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	87 000,00 €	87 000,00 €
Section d'investissement	23 663,63 €	23 663,63 €

BUDGET LES HAUTS DU PAS CLISSONNAIS-14306 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €
Section d'investissement	100 432,40 €	100 432,40 €

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, valide l'admission en non-valeur pour un montant de 199€ TTC sur le budget général de la commune- budget 14300 pour une créance de 2018 (remorquage et expertise de véhicule avec poursuite sans effet).

9. Vote d'une subvention exceptionnelle à l'école St Jean

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 45 € par élève à l'école St Jean de la Bernardière pour l'année scolaire 2021-2022 au titre de la classe découverte à l'île d'Yeu du 26 au 29 avril 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

10. Jury d'assises : tirage au sort de la liste préparatoire pour 2023

Afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la Cour d'Assises, il revient à la commune de La Bernardière de procéder à la désignation de trois personnes, parmi lesquelles le Tribunal de Grande Instance en désignera ensuite une qui figurera sur la liste des jurés potentiels pour l'année 2023. Pourront seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens âgés de plus de 23 ans.

Selon ces modalités, Monsieur le Maire procède au tirage au sort de trois personnes à partir de la liste électorale générale de la commune, tirage validé **à l'unanimité**, par le conseil municipal.

CULTURE/SPORT

11. Médiathèque la caserne aux livres : modification du règlement intérieur

Une réactualisation du règlement intérieur de la Médiathèque municipale est rendue nécessaire pour tenir compte de l'évolution des conditions d'emprunts des diverses collections.

Ce règlement est consultable en ligne sur le site Internet de la commune ou sur la page Facebook de la médiathèque la caserne aux livres.

12. Médiathèque la caserne aux livres : approbation du rapport d'activités 2021

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, prend acte du rapport d'activité de la médiathèque la caserne aux livres - exercice 2021.

Ce rapport est consultable en ligne sur le site Internet de la commune ou sur la page Facebook de la médiathèque la caserne aux livres.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

1. Agenda

- 12 avril 2022 : 19h CCAS (vote du budget)
- 12 avril 2022 : 20h commission plénière (aménagement du centre bourg)
- 19 avril 2022 : 19h30 commission EEUCV
- 29 avril 2022 : 18h30 clôture du prix des lecteurs 2022
- 6 mai 2022 : vœux de printemps
- 8 mai 2022 : AFN cérémonie du 8 mai
- 15 mai 2022 : de 11h à 17h journée festive organisée par la médiathèque (chapiteau : lectures, spectacle, pique-nique musical)
- 19 mai 2022 : 20h conseil municipal
- 22 mai 2022 : CMe-Jardin partagé
- 24 mai 2022 : 19h comité MAM
- 12 juin 2022 : 1^{er} tour des législatives
- 19 juin 2022 : 2nd tour des élections législatives
- 21 juin 2022 : fête de la musique

Le Maire,
Claude DURAND.